

3-3-1

Locations en qualité de bailleur

**CONSEIL MUNICIPAL de
St-Thomas-de-Cônac
(Charente-Maritime)
Délibération N° 2024_71**

Séance du 18 décembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 13
Procuration : 0
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

<u>Date de convocation</u> 11/12/2024
--

<u>Date d'affichage</u> 19/12/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

01 JAN. 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à 20h00, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hughes SCIARD

Etaient présents :

Mme COUNIL Marie-Hélène, M. COURPRON Jean-Claude ; M. DELAGE Vincent, M. FARFIER Floris, M. FEUGNET Christophe, Mme MARCHAIS Gisèle, Mme POUZAUD Danielle M. SCIARD Hughes, Mme TESSIER Georgette, M. CASTANO Didier, Mme CHAUSSE Tracey, M. COULON Hervé Jean-Noël, M. COURPRON Tony

Procuration(s) :

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 – 211704101-20241218-2024_71-DE

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : 31/12/2024

et publication du :

01 JAN. 2025

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. LATASTE Fabrice, M. POINTREAU Nicolas

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Tracey CHAUSSE

Objet : Tarifs des locations de la salle des fêtes / tables et chaises à compter du 01 janvier 2025

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de réviser les différents tarifs de location de la salle des fêtes, des tables et chaises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- -de fixer les tarifs de location suivants à compter du 1^{er} janvier 2025 :

SALLE DES FETES	Tarifs
<u>Habitants de la Commune et Associations hors Commune du 01/06 au 30/09 (été)</u>	110,00 € 2j max +60 €/j supplémentaire
<u>Habitants de la Commune et Associations hors Commune du 01/10 au 31/05 (hiver)</u>	180,00 € 2j max +80 €/j supplémentaire
<u>Habitants hors commune Du 01/06 au 30/09 (été)</u>	210,00 € 2j max +110 €/j supplémentaire
<u>Habitants hors commune Du 01/10 au 31/05 (hiver)</u>	280,00 € 2j max +140 €/j supplémentaire

Réunion du 01/06/ au 30/09 (été)	60,00 € /4heures
Réunion du 01/10/ au 31/05 (hiver)	80,00 € /4heures
Montant caution salle des fêtes (Dont 200€ correspondent au nettoyage)	500,00 par chèque
MATERIEL (Habitants et Associations hors Commune)	
TABLES	2,00 €
TABLES BOIS + 2 tréteaux	7,00 €
CHAISES	0,50 €
Montant caution sur le matériel	250,00 €
Associations Communales (Salle et matériel)	Gratuit

➤ Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à ST THOMAS de Cónac
 Le Maire, Hughes SCIARD

